

0620056Z
ACADEMIE DE LILLE
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT
51 RUE SADI CARNOT
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX
Tel : 0321646500

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT
Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Contrats et conventions à incidence financière

Numéro d'enregistrement : 2
Année scolaire : 2020-2021

Par délibération du conseil d'administration
du 28/11/2019
acte n° 32

Le chef d'établissement procède à la signature

du contrat

de la convention

Objet du contrat ou de la convention :

Dick Laurent :

Une convention de partenariat entre le Lycée et l'association « Dick Laurent », représentée par Monsieur Quentin OTTEVAERE, est portée à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

Objet de la convention : Série d'interventions autour du court métrage pour les classes en option cinéma

Durée : année scolaire 2020/2021

Disposition financière : 1 525€ TTC pour 8 interventions de 3h00 pour l'intervenant principal + défraiement + frais de structure.

Vu

Contrats

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Conventions

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

0620056Z
ACADEMIE DE LILLE
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT
51 RUE SADI CARNOT
62701 BRUAY LA BUISSIÈRE CEDEX
Tel : 0321646500

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT
Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Contrats et conventions à incidence financière

Numéro d'enregistrement : 1

Année scolaire : 2020-2021

Par délibération du conseil d'administration

du 28/11/2019

acte n° 32

Le chef d'établissement procède à la signature

du contrat

de la convention

Objet du contrat ou de la convention :

Accès à la culture :

La convention de partenariat culturel entre le Lycée Polyvalent « Sadi CARNOT » de Bruay-La-Buissière et la Ville de Bruay-La-Buissière, représentée par Monsieur Robert MILLE, Adjoint au Maire à la Culture, est portée à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

Objet de la convention : Promotion de l'accès à la culture des lycéens pendant et hors temps scolaire

Durée : 1 an renouvelable chaque année

Disposition financière : Tarif de 3€ pour les sorties spectacle vivant. Tarif de 3.50€ pour les sorties cinéma.

Vu

Contrats

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Conventions

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

0620056Z
ACADEMIE DE LILLE
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT
51 RUE SADI CARNOT
62701 BRUAY LA BUISSIÈRE CEDEX
Tel : 0321646500

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT
Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Contrats et conventions à incidence financière

Numéro d'enregistrement : 5

Année scolaire : 2020-2021

Par délibération du conseil d'administration

du 28/11/2019

acte n° 32

Le chef d'établissement procède à la signature

du contrat

de la convention

Objet du contrat ou de la convention :

Besoins en denrées alimentaires :

Le contrat de prestation de services entre le Lycée Polyvalent « Sadi CARNOT » de Bruay-La-Buissière et la Chambre d'Agriculture Nord – Pas de Calais, service Approlocal est porté à l'approbation des membres du Conseil d'Administration

Objet : Contrat de prestations de services liées à des besoins en denrées alimentaires avec pour ambition de contribuer au développement du tissu économique local, en favorisant les circuits courts et de proximité

Durée : 1 an à la date de signature la plus tardive par les deux parties

Disposition financière : Référencement des acheteurs pris en charge par la Chambre d'Agriculture et ses partenaires. Gratuité pour le lycée.

Vu

Contrats

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54

- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Conventions

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

0620056Z
ACADEMIE DE LILLE
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT
51 RUE SADI CARNOT
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX
Tel : 0321646500

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT
Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Contrats et conventions à incidence financière

Numéro d'enregistrement : 8

Année scolaire : 2020-2021

Par délibération du conseil d'administration

du 28/11/2019

acte n° 32

Le chef d'établissement procède à la signature

du contrat

de la convention

Objet du contrat ou de la convention :

Lycéens et Apprentis au Cinéma :

Le contrat d'engagement « Lycéens et Apprentis au Cinéma » pour le lycée général et pour la section professionnelle entre le Lycée Polyvalent « Sadi CARNOT » de Bruay-La-Buissière et la Région Hauts de France, est porté à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

Objet : Participation au dispositif « Lycéens et apprentis au cinéma Hauts de France »

Durée : 2020/2021

Disposition financière : Prix de la séance à 2.50€/élève

Vu

Contrats

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Conventions

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

0620056Z
ACADEMIE DE LILLE
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT
51 RUE SADI CARNOT
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX
Tel : 0321646500

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT
Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Contrats et conventions à incidence financière

Numéro d'enregistrement : 6

Année scolaire : 2020-2021

Par délibération du conseil d'administration

du 28/11/2019

acte n° 32

Le chef d'établissement procède à la signature

[] du contrat

[X] de la convention

Objet du contrat ou de la convention :

On a marché sur la Bulle :

La convention d'intervention entre le Lycée Polyvalent « Sadi CARNOT » de Bruay-La-Buissière et l'Association « On a marché sur la Bulle », représentée par Monsieur Alex COLIN, est portée à l'approbation des membres du Conseil d'Administration

Objet : Participer au projet « Prix Révélation Bande Dessinée des Lycéens Hauts de France ». Accueil d'intervenants au cours de l'année scolaire.

Durée : Année scolaire 2020/2021

Disposition financière : Financement par le lycée de l'acquisition d'une sélection complète des albums sélectionnés pour le prix.

Projet entièrement financé par le Conseil Régional des Hauts de France et la DRAC. Prise en charge par le lycée du déplacement sur Amiens dans le cadre de la participation à la journée des scolaires des Rendez-vous de la Bande Dessinée le 01/06/2021.

Possibilité d'accueillir l'auteur lauréat au sein de la classe pour un montant de 270€ + frais de déplacement depuis Amiens à hauteur de 0.46€/km)

Vu

Contrats

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Conventions

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [] Non Nombre: 1

0620056Z
ACADEMIE DE LILLE
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT
51 RUE SADI CARNOT
62701 BRUAY LA BUISSIÈRE CEDEX
Tel : 0321646500

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT
Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Contrats et conventions à incidence financière

Numéro d'enregistrement : 7

Année scolaire : 2020-2021

Par délibération du conseil d'administration

du 28/11/2019

acte n° 32

Le chef d'établissement procède à la signature

du contrat

de la convention

Objet du contrat ou de la convention :

Envoi de SMS :

L'inscription pour l'envoi de SMS entre le Lycée Polyvalent « Sadi CARNOT » de Bruay-La-Buissière et la société Index-Education.Com est portée à l'approbation des membres du Conseil d'Administration

Objet : Adhésion au formulaire d'inscription pour l'envoi de SMS à travers les logiciels PRONOTE et EDT

Durée : 1 an renouvelable

Disposition financière : Selon tarifs indiqués au formulaire d'inscription ex : France métropolitaine : 0.07€HT/SMS de 160 caractères

Vu

Contrats

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Conventions

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

0620056Z
ACADEMIE DE LILLE
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT
51 RUE SADI CARNOT
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX
Tel : 0321646500

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT
Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Contrats et conventions à incidence financière

Numéro d'enregistrement : 3

Année scolaire : 2020-2021

Par délibération du conseil d'administration

du 28/11/2019

acte n° 32

Le chef d'établissement procède à la signature

du contrat

de la convention

Objet du contrat ou de la convention :

Le nom de domaine du lycée :

Le contrat pour le nom de domaine « lycee-carnot-bruay.com » entre le Lycée Polyvalent « Sadi CARNOT » de Bruay-La-Buissière et la société Orange Business Service est porté à l'approbation des membres du Conseil d'Administration

Objet : Modification du titulaire et régularisation administrative concernant le nom de domaine du lycée

Durée : à compter du 16/09/20, renouvelable chaque année

Disposition financière : 3.81€ HT/mois

Vu

Contrats

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Conventions

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

0620056Z
ACADEMIE DE LILLE
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT
51 RUE SADI CARNOT
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX
Tel : 0321646500

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT
Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Contrats et conventions à incidence financière

Numéro d'enregistrement : 4

Année scolaire : 2020-2021

Par délibération du conseil d'administration

du 28/11/2019

acte n° 32

Le chef d'établissement procède à la signature

[] du contrat

[X] de la convention

Objet du contrat ou de la convention :

Session de sensibilisation à l'éducation aux médias :

La convention de partenariat entre le Lycée Polyvalent « Sadi CARNOT » de Bruay-La-Buissière et l'ESJ de Lille, représenté par Monsieur Pierre SAVARY, est portée à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

Objet de la convention : Mise en place d'une session de sensibilisation à l'éducation aux médias (Bouclage express)

Durée : Convention conclue pour la durée du projet qui se terminera au plus tard le 31/12/20

Disposition financière : 0€.

Vu

Contrats

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Conventions

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [] Non Nombre: 1

0620056Z
ACADEMIE DE LILLE
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT
51 RUE SADI CARNOT
62701 BRUAY LA BUISSIÈRE CEDEX
Tel : 0321646500

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 18

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration

Convoqué le : 14/10/2020

Réuni le : 05/11/2020

Sous la présidence de : Frederic Cuvelier

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 2

Libellé de la délibération :

Électricité / gaz :

Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de gaz naturel (CF : délégation jointe)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Considérant que **le Lycée Polyvalent Sadi CARNOT de BRUAY-LA-BUISSIÈRE** a des besoins en matière d'acheminement et de fourniture d'énergies.

Considérant que le Département du Nord, le Département du Pas-de-Calais, la Région Hauts-de-France, le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord et le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Pas-de-Calais ont constitué un groupement de commandes,

Considérant que le Département du Nord, le Département du Pas-de-Calais, la Région Hauts-de-France, le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord et le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Pas-de-Calais en leur qualité de membres référents dudit groupement, seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement pour leurs périmètres respectifs,

Considérant que **le Lycée Polyvalent Sadi CARNOT de BRUAY-LA-BUISSIÈRE**, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes pour l'acheminement et la fourniture d'électricité et de gaz naturel ;

Au vu de ces éléments et sur proposition **du conseil d'administration du Lycée Polyvalent Sadi CARNOT de BRUAY-LA-BUISSIÈRE**, l'organe délibérant :

- Décide de l'adhésion du **Lycée Polyvalent Sadi CARNOT de BRUAY-LA-BUISSIÈRE**, au groupement de commandes précité pour l'acheminement et la fourniture d'énergies,
- Approuve la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe à la présente délibération,
- Autorise Monsieur **Frédéric CUVELIER, Proviseur**, à signer la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe à la présente délibération,
- Prend acte que le Département du Nord, le Département du Pas-de-Calais ou la Région Hauts-de-France ou par défaut le coordonnateur concerné demeure l'interlocuteur privilégié du **Lycée Polyvalent Sadi CARNOT de BRUAY-LA-BUISSIÈRE** pour la préparation et la passation des marchés relatifs au dit groupement de commandes,
- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents ainsi que leurs actes modificatifs éventuels issus du groupement de commandes pour le compte **du Lycée Polyvalent Sadi CARNOT de BRUAY-LA-BUISSIÈRE**, et ce sans distinction de procédures,
- Autorise **Monsieur Frédéric CUVELIER, Proviseur**, à valider les sites de consommation engagés pour chaque marché ultérieur,
- S'engage à exécuter les marchés passés par le coordonnateur pour les besoins qui le concerne, à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d'énergie retenus par le groupement de commandes, et les inscrire préalablement à son budget,
- Habilité le coordonnateur pour l'achat d'électricité, le coordonnateur pour l'achat de gaz, leur assistant à Maître d'Ouvrage et la Région Hauts-de-France en sa qualité de membre référent à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution d'énergies ainsi que des fournisseurs d'énergies et les exploitants d'installations thermiques, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison du **Lycée Polyvalent Sadi CARNOT de BRUAY-LA-BUISSIÈRE**.
- Autorise **Monsieur Frédéric CUVELIER, Proviseur, représentant du Lycée Polyvalent Sadi CARNOT de BRUAY-LA-BUISSIÈRE** à compléter et signer le mandat joint en annexe à la présente délibération permettant l'habilitation évoquée au point précédent.
- Charge **Monsieur Frédéric CUVELIER, Proviseur, représentant du Lycée Polyvalent Sadi CARNOT de BRUAY-LA-BUISSIÈRE** de notifier cette décision au contrôle de légalité.

LYCEE CARNOT
51, rue Sadi Carnot - BP 50
62701 BRUAY-LA-BUISSIÈRE CEDEX
Tél. : 03.21.64.65.00

Le Proviseur
F. CUVELIER

0620056Z
ACADEMIE DE LILLE
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT
51 RUE SADI CARNOT
62701 BRUAY LA BUISSIÈRE CEDEX
Tel : 0321646500

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Règlement intérieur du Conseil d'administration

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 17

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration

Convoqué le : 14/10/2020

Réuni le : 05/11/2020

Sous la présidence de : Frederic Cuvelier

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le règlement intérieur du conseil d'administration

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Le règlement intérieur du Conseil d'Administration est adopté, chaque année, à la première séance du conseil. L'ordre du jour est adopté en début de séance. Les membres qui souhaitent voir inscrire un point ou une question à l'ordre du jour d'une séance du Conseil d'Administration, doivent en effectuer la demande écrite dans le délai mentionné sur les convocations.

Les questions ayant trait aux domaines définis à l'article R.421-41 du Code de l'Education, c'est-à-dire à l'action pédagogique et éducative, doivent avoir fait l'objet d'une instruction préalable en Commission Permanente.

Le secrétariat de séance est assuré, à tour de rôle, par les différents collèges siégeant au Conseil d'Administration. Les procès-verbaux des séances sont envoyés aux membres titulaires du Conseil d'Administration et aux autorités de contrôle concernées.

Les membres souhaitant voir retranscrites intégralement leurs interventions, en rédigent le texte et remettent le fichier informatisé au secrétaire.

Le compte-rendu fait apparaître le nom, le collège, et, à leur demande, le nom de l'organisation syndicale ou de l'association de parents qu'ils représentent

Les séances ont lieu, sauf situation d'urgence, les lundis, mardis, jeudis, ou vendredis à partir de 18H. Elles s'arrêtent au plus tard à 21H, sauf vote contraire à ce moment.

Les convocations et documents éventuels sont adressés, 10 jours à l'avance, aux membres titulaires du conseil qui doivent, en cas d'empêchement, se mettre en rapport avec leur suppléant et leur transmettre les documents. Le délai peut être réduit en cas d'urgence.

Les séances du Conseil d'Administration ne sont pas publiques. Le Président du Conseil d'Administration peut inviter aux séances, à titre consultatif, toute personne dont la présence lui paraît utile.

Les votes interviennent à bulletins secrets, dès l'instant, qu'un des membres du Conseil en fait la demande. Les autres votes auront lieu à main levée.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0620056Z
ACADEMIE DE LILLE
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT
51 RUE SADI CARNOT
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX
Tel : 0321646500

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 20
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration
Convoqué le : 14/10/2020
Réuni le : 05/11/2020
Sous la présidence de : Frederic Cuvelier
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à janvier à juin 2021 , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui

Nombre: 1

Libellé de la délibération :

La programmation des projets, sorties et voyages pour la période de janvier à juin 2021, le plan de financement comportant les participations financières des familles, la part établissement ainsi que l'autorisation pour le Chef d'établissement de signer tout contrat ou convention relatif à ces projets, sorties et voyages sont portés à l'approbation des membres du Conseil d'Administration (cf. tableau joint en annexe).

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0620056Z
ACADEMIE DE LILLE
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT
51 RUE SADI CARNOT
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX
Tel : 0321646500

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 22

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration

Convoqué le : 14/10/2020

Réuni le : 05/11/2020

Sous la présidence de : Frederic Cuvelier

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2020

Numéro de la DBM : 4.5.6.7

Budget d'origine :

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 4

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

Le transfert de crédits d'un montant de 12 300€ pour l'acquisition d'une découpeuse laser dans le cadre du FABLAB pédagogique (9 996€ TTC) et d' un robot collaboratif SIX AXES pour le BTS SN (2 194.80€TTC), du Service Activité Pédagogique (AP) vers le service Opérations en Capital (OPC), est porté à l'approbation des membres du Conseil d'Administration. Cela se traduira budgétairement par une DBM pour vote de type 3.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0620056Z
ACADEMIE DE LILLE
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT
51 RUE SADI CARNOT
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX
Tel : 0321646500

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 24

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration

Convoqué le : 14/10/2020

Réuni le : 05/11/2020

Sous la présidence de : Frederic Cuvelier

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2020

Numéro de la DBM : 8

Budget d'origine :

Budget primitif : [X]

Budget annexe : []

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [] Non Nombre: 2

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

Un prélèvement sur fonds de roulement de 28 000€ pour abonder le service Administration et Logistique (ALO) à hauteur de 18 000€ et le Service Restauration et Hébergement (SRH) à hauteur de 10 000€ est porté à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

Le fonds de roulement mobilisable à la date du CA est de 50 519.52€.

Il restera après DBM : 22 519.52€

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0620056Z
ACADEMIE DE LILLE
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT
51 RUE SADI CARNOT
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX
Tel : 0321646500

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 21

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration

Convoqué le : 14/10/2020

Réuni le : 05/11/2020

Sous la présidence de : Frederic Cuvelier

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Pôle d'Excellence Plasturgie et Composites :

L'adhésion 2020, d'un montant de 420€, au Pôle d'Excellence Plasturgie et Composites : PLASTIUM est portée à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0620056Z
ACADEMIE DE LILLE
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT
51 RUE SADI CARNOT
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX
Tel : 0321646500

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Sorties Gratuites pour les Familles à Caractère Pédagogique

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 23

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration

Convoqué le : 14/10/2020

Réuni le : 05/11/2020

Sous la présidence de : Frederic Cuvelier

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise les sorties gratuites pour les familles à caractère pédagogique

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Il est demandé l'approbation des membres du Conseil d'Administration pour autoriser et prendre en charge financièrement sur le budget de l'établissement toute sortie gratuite pour les familles à titre pédagogique (visites entreprises, culturelles.....) qui peuvent avoir lieu dans le courant de l'année scolaire 2020-2021 et/ou année civile 2021

Le Conseil d'Administration en sera tenu informé ultérieurement.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0620056Z
ACADEMIE DE LILLE
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT
51 RUE SADI CARNOT
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX
Tel : 0321646500

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT
Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Contrats et conventions à incidence financière

Numéro d'enregistrement : 10

Année scolaire : 2020-2021

Par délibération du conseil d'administration

du 28/11/2019

acte n° 32

Le chef d'établissement procède à la signature

du contrat

de la convention

Objet du contrat ou de la convention :

WWEEDDOO :

La convention d'abonnement entre le Lycée Polyvalent « Sadi CARNOT » et WWEEDDOO SAS ESUS-Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale, représentée par Monsieur Laurent LESCURE, est portée à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

Objet de la convention : Plateforme collaborative digitale et locale dédiée à la réussite des projets des jeunes, notamment dans le cadre de la transformation de la voie professionnelle pour les Chefs d'œuvre.

Durée : du 01/09/20 au 31/08/21

Disposition financière : Forfiat annuel de 1 000€ HT/UAI.

Vu

Contrats

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Conventions

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

0620056Z
ACADEMIE DE LILLE
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT
51 RUE SADI CARNOT
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX
Tel : 0321646500

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT
Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Contrats et conventions à incidence financière

Numéro d'enregistrement : 9

Année scolaire : 2020-2021

Par délibération du conseil d'administration

du 28/11/2019

acte n° 32

Le chef d'établissement procède à la signature

du contrat

de la convention

Objet du contrat ou de la convention :

Crous :

L'Avenant N°1 à la convention d'agrément d'un restaurant entre le Lycée Polyvalent « Sadi CARNOT » et le CROUS (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires) de Lille, représenté par Monsieur Emmanuel PARISIS, est portée à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

Objet de la convention : Intégrer la mise en œuvre de la tarification sociale à 1€ dans la restauration agréée applicable depuis le 31/08/20 au bénéfice des étudiants boursiers.

Durée : du 01/09/20 au 31/08/21

Disposition financière : Participation du CROUS à hauteur de 2.30€ par repas servi et par boursier.

Vu

Contrats

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Conventions

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

0620056Z
ACADEMIE DE LILLE
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT
51 RUE SADI CARNOT
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX
Tel : 0321646500

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT
Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Recrutement des personnels par contrat de droit privé

Numéro d'enregistrement : 11

Année scolaire : 2020-2021

Par délibération du conseil d'administration

du 28/11/2019

acte n°32

Le chef d'établissement procède au recrutement de personnel lié par contrat de droit privé

Nom Prénom NOYELLE Vanessa

A compter du 01/10/2020

Contrat unique d'insertion - Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE)

Emplois d'avenir professeur

Autres Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration d'autoriser le Chef d'établissement à signer les conventions et contrats de travail (recrutement) pour les nouvelles personnes en contrats « Parcours Emploi Compétence » (Contrat PEC)

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-10, L.421-14, R.421-9, R.421-54

Contrat unique d'insertion - Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) :

- le code du travail, notamment les articles L.5134-19-1 à L.5134-34, D.5134-14 à D.5134-50-8

- la loi n°2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion

- le décret n°2009-1442 du 25 novembre 2009 relatif au contrat unique d'insertion

Emplois d'avenir professeur

- le code du travail, notamment ses articles L.5134-120 et L.5134-121, L.5134-122 à L.5134-124, L.5134-125 à L.5134-127, R.5134-169 à R.5134-176, D.5134-177 et D.5134-178;

- l'arrêté du 18 janvier 2013 fixant la durée hebdomadaire moyenne de travail de l'étudiant recruté sur un emploi d'avenir professeur et déterminant les critères de sa variation durant tout ou partie du contrat;

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

0620056Z
ACADEMIE DE LILLE
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT
51 RUE SADI CARNOT
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX
Tel : 0321646500

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT
Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Contrats et conventions à incidence financière

Numéro d'enregistrement : 12

Année scolaire : 2020-2021

Par délibération du conseil d'administration

du 28/11/2019

acte n° 32

Le chef d'établissement procède à la signature

du contrat

de la convention

Objet du contrat ou de la convention :

FREE:

Le contrat de téléphonie + accès internet entre le Lycée Polyvalent « Sadi CARNOT » de Bruay-La-Buissière et la société Free est porté à l'approbation des membres du Conseil d'Administration

Objet : Adhésion à un nouveau contrat de téléphonie + accès internet (appels + SMS/MMS illimités + Internet 4G+ illimité)

Durée : à compter de la date de souscription jusqu'à une fin indéterminée

Disposition financière : 19.99€ TTC/mois

Vu

Contrats

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Conventions

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

0620056Z
ACADEMIE DE LILLE
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT
51 RUE SADI CARNOT
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX
Tel : 0321646500

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT
Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Contrats et conventions à incidence financière

Numéro d'enregistrement : 13

Année scolaire : 2020-2021

Par délibération du conseil d'administration
du 28/11/2019
acte n° 32

Le chef d'établissement procède à la signature

du contrat

de la convention

Objet du contrat ou de la convention :

CAABBALR :

Une convention d'objectifs entre le Lycée Polyvalent « Sadi CARNOT » et la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane est portée à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

Objet de la convention : Enseignement du judo dans le cadre de la section sportive rectorale labellisée L pour le règlement financier de ses divers déplacements sportifs et achats de matériels

Durée : année scolaire 2019/2020

Disposition financière : Octroi d'une subvention de 1 450€ à l'établissement

Vu

Contrats

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Conventions

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

0620056Z
ACADEMIE DE LILLE
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT
51 RUE SADI CARNOT
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX
Tel : 0321646500

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT
Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Recrutement des personnels par contrat de droit privé

Numéro d'enregistrement : 14

Année scolaire : 2020-2021

Par délibération du conseil d'administration

du 28/11/2019

acte n°32

Le chef d'établissement procède au recrutement de personnel lié par contrat de droit privé

Nom Prénom CARDON Ophélie

A compter du 01/10/2020

Contrat unique d'insertion - Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE)

Emplois d'avenir professeur

Autres Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration d'autoriser le Chef d'établissement à signer les conventions et contrats de travail (recrutement) pour les nouvelles personnes en contrats « Parcours Emploi Compétence » (Contrat PEC)

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-10, L.421-14, R.421-9, R.421-54

Contrat unique d'insertion - Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) :

- le code du travail, notamment les articles L.5134-19-1 à L.5134-34, D.5134-14 à D.5134-50-8

- la loi n°2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion

- le décret n°2009-1442 du 25 novembre 2009 relatif au contrat unique d'insertion

Emplois d'avenir professeur

- le code du travail, notamment ses articles L.5134-120 et L.5134-121, L.5134-122 à L.5134-124, L.5134-125 à L.5134-127, R.5134-169 à R.5134-176, D.5134-177 et D.5134-178;

- l'arrêté du 18 janvier 2013 fixant la durée hebdomadaire moyenne de travail de l'étudiant recruté sur un emploi d'avenir professeur et déterminant les critères de sa variation durant tout ou partie du contrat;

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

0620056Z
ACADEMIE DE LILLE
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT
51 RUE SADI CARNOT
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX
Tel : 0321646500

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT
Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Recrutement des personnels par contrat de droit privé

Numéro d'enregistrement : 15

Année scolaire : 2020-2021

Par délibération du conseil d'administration
du 28/11/2019
acte n°32

Le chef d'établissement procède au recrutement de personnel lié par contrat de droit privé

Nom Prénom DUQUESNE Julie

A compter du 12/11/2020

Contrat unique d'insertion - Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE)

Emplois d'avenir professeur

Autres Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration d'autoriser le Chef d'établissement à signer les conventions et contrats de travail (recrutement) pour les nouvelles personnes en contrats « Parcours Emploi Compétence » (Contrat PEC)

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-10, L.421-14, R.421-9, R.421-54

Contrat unique d'insertion - Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) :

- le code du travail, notamment les articles L.5134-19-1 à L.5134-34, D.5134-14 à D.5134-50-8

- la loi n°2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion

- le décret n°2009-1442 du 25 novembre 2009 relatif au contrat unique d'insertion

Emplois d'avenir professeur

- le code du travail, notamment ses articles L.5134-120 et L.5134-121, L.5134-122 à L.5134-124, L.5134-125 à L.5134-127, R.5134-169 à R.5134-176, D.5134-177 et D.5134-178;

- l'arrêté du 18 janvier 2013 fixant la durée hebdomadaire moyenne de travail de l'étudiant recruté sur un emploi d'avenir professeur et déterminant les critères de sa variation durant tout ou partie du contrat;

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

0620056Z
ACADEMIE DE LILLE
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT
51 RUE SADI CARNOT
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX
Tel : 0321646500

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Contribution du SRH aux charges de viabilisation du SG

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 19
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration
Convoqué le : 14/10/2020
Réuni le : 05/11/2020
Sous la présidence de : Frederic Cuvelier
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve le calcul de la participation du SRH au SG

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Selon la préconisation régionale, la participation du Service Restauration et d'hébergement aux charges de viabilisation du service Administration et Logistique est proposée à 0.31 € multiplié par le nombre de repas total 2020.

Les dépenses liées au crédit nourriture sont proposées à 2.20€ par repas.

Les autres charges résulteront de la différence entre les recettes et les charges liées au PREHF, au reversement au service ALO et au crédit nourriture.

La proposition régionale de calcul du SRH et de sa contribution au service ALO est portée à l'approbation des membres du CA.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0620056Z
ACADEMIE DE LILLE
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT
51 RUE SADI CARNOT
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX
Tel : 0321646500

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Régularisation d'écritures comptables

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 25
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration
Convoqué le : 14/10/2020
Réuni le : 05/11/2020
Sous la présidence de : Frederic Cuvelier
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve la réalisation d'O.R exceptionnels

Pièce(s) jointe(s)

[] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Les écritures comptables suivantes sont soumises à l'approbation des membres du Conseil d'Administration :

- réalisation d'un ordre de recette exceptionnel d'un montant de 30€ concernant un excédent de demi-pension non réclamé depuis plus de 4 ans
- ré-imputation d'une bourse nationale d'un montant de 326.60€ non réclamée depuis plus de 4 ans au compte des bourses

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0620056Z
ACADEMIE DE LILLE
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT
51 RUE SADI CARNOT
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX
Tel : 0321646500

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 26

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration

Convoqué le : 14/10/2020

Réuni le : 05/11/2020

Sous la présidence de : Frederic Cuvelier

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Achat papeterie :

La convention d'adhésion au groupement d'achat papeterie départemental du Pas de Calais avec le Lycée Béhal de Lens est portée à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

Objet de la convention : Acquisition de papier reprographie labellisé et fournitures de papeterie de bureau sur catalogue

Durée : 2021

Disposition financière : Frais de fonctionnement liés au groupement : 35€

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0620056Z
ACADEMIE DE LILLE
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT
51 RUE SADI CARNOT
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX
Tel : 0321646500

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 27

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration

Convoqué le : 14/10/2020

Réuni le : 05/11/2020

Sous la présidence de : Frederic Cuvelier

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Equipements électriques et d'éclairage :

La convention d'adhésion au groupement d'achat lampes, tubes et piles du Lycée Fhaiderbe de Lille, représenté par Monsieur Patrick WATTELIN, Chef d'établissement, est portée à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

Objet de la convention : Achat d'équipements électriques et d'éclairage (hors quincaillerie)

Durée : a/c du 01/04/2021, 1 an renouvelable une fois par tacite reconduction (2021 -20222)

Disposition financière : Frais de fonctionnement liés au groupement : 25€ au titre de 2020 et 25€ au titre de 2021

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0620056Z
ACADEMIE DE LILLE
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT
51 RUE SADI CARNOT
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX
Tel : 0321646500

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : DON A L'ASSOCIATION SPORTIVE

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 28
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration
Convoqué le : 14/10/2020
Réuni le : 05/11/2020
Sous la présidence de : Frederic Cuvelier
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve le don à l'association sportive du lycée

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Le don de 350€ pour l'Association Sportive du lycée est soumis à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0620056Z
ACADEMIE DE LILLE
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT
51 RUE SADI CARNOT
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX
Tel : 0321646500

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Délégation de signature du Chef d'établissement

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 29

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration

Convoqué le : 14/10/2020

Réuni le : 05/11/2020

Sous la présidence de : Frederic Cuvelier

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve les délégations suivantes :

Pièce(s) jointe(s)

[] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

La délégation de signature du Chef d'établissement, pour les domaines suivants :

- Délégation sur l'ensemble des documents administratifs.
- bons de commande service général et SRH (sans autre délégation sur la fonction d'ordonnateur)

A

Nom : Mme Reiprich

Prénom : Sylvia

Fonction : Proviseur Adjoint

et

Nom : M Brasseur

Prénom : Jean Luc

Fonction : Proviseur Adjoint

La délégation de signature du Chef d'établissement, pour les domaines suivants :

- délégation sur les conventions de stage et les avenants.
- bon de commande crédits enseignement techniques (a) enseignements tertiaires (b) (sans autre délégation sur la fonction d'ordonnateur)

A

Nom : Mme Variniac (b)

Prénom : Emmanuelle

Fonction : DDFPT

Nom : M Loyer (a)

Prénom : Pascal

Fonction : DDFPT

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 21

Pour : 21

Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0620056Z
ACADEMIE DE LILLE
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT
51 RUE SADI CARNOT
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX
Tel : 0321646500

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Organisation pédagogique dans le cadre du protocole sanitaire renforcé

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 30

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration

Convoqué le : 14/10/2020

Réuni le : 05/11/2020

Sous la présidence de : Frederic Cuvelier

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur l'organisation pédagogique

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Dans le cadre du protocole sanitaire renforcé mis en place à compter du 02/11/20, l'organisation pédagogique suivante est portée à l'approbation des membres du Conseil d'Administration : (voir document de présentation en annexe)

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 21

Pour : 20

Contre : 1

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0620056Z
ACADEMIE DE LILLE
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT
51 RUE SADI CARNOT
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX
Tel : 0321646500

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT
Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Contrats et conventions à incidence financière

Numéro d'enregistrement : 16

Année scolaire : 2020-2021

Par délibération du conseil d'administration

du 28/11/2019

acte n° 32

Le chef d'établissement procède à la signature

du contrat

de la convention

Objet du contrat ou de la convention :

Aéronautique :

La convention pour la mise en place d'un brevet d'initiation aéronautique entre le LPO Sadi CARNOT de Bruay-La-Buissière et l'aéro-club de Lens, représenté par Monsieur Thierry CHMURA est portée à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

Objet de la convention : Préparation des élèves volontaires au Brevet d'Initiation Aéronautique (B.I.A)

Durée : Année scolaire 2020-2021 pour 1 an puis prorogation par tacite reconduction

Disposition financière : 0€

Vu

Contrats

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Conventions

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1